

REGLEMENT

Trail des Cornes d'Urfé 2026



Crédits photo : © Romain Gouttefangeas

Comité des fêtes Champoly (42)
25 octobre 2026

1 PARTICIPATION

La course est ouverte :

- Pour le 8 km à partir de **Cadets** – U18 selon catégories d'âge FFA **2027** (Année de naissance 2010 et 2011)
- Pour le 15 km à partir de **Juniors** – U20 selon catégories d'âge FFA **2027** (Année de naissance 2008 et 2009)
- Pour le 25 et 37 km à partir **d'Espoirs** - U23 selon catégories d'âge FFA **2027** (Année de naissance 2005 à 2007)

Sous réserve du respect :

- Des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA applicables au 25 octobre 2026.
- Des dispositions du présent règlement.
- Des dispositions sanitaires en vigueur lors de la course.

2 INSCRIPTIONS, RETRAIT DES DOSSARDS

2.1 Principes généraux Course

Inscriptions :

- Uniquement sur le site www.logicourse.fr jusqu'au 24 octobre 2026 à 12H :

	Jusqu'au 30/09/26	Jusqu'au 18/10/26	Jusqu'au 24/10/26
8KM	8 €	10 €	13 €
16KM	14 €	16 €	19 €
25KM	23 €	25 €	28 €
37KM	35 €	37 €	40 €

Tarifs hors frais d'inscriptions

- **Pas d'inscriptions le jour même de la course**
- Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.

2.2 Inscriptions internet

En ligne sur www.logicourse.fr jusqu'au 24 octobre 2026 à 12H.

Le paiement s'effectuera par carte bancaire.

La copie de l'attestation Parcours de Prévention Santé (pps.athle.fr) ou de la licence doit être téléchargée en ligne en même temps que l'inscription.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- D'une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running** délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la





date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA : Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées).

- D'une attestation Parcours de Prévention Santé (pps.athle.fr) ou de sa copie.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences triathlon, course d'orientation ou du pentathlon moderne.

Le coureur atteste que la copie de l'attestation Parcours de Prévention Santé fournie est conforme à l'original.

Pour les coureurs mineurs :

- Une attestation selon laquelle le mineur a répondu NON à toutes les questions du questionnaire santé (<https://www.courirenfance.com/Questionnaire-Sante.pdf>). Dans le cas contraire un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins de 6 mois à la date de la course.
- Une autorisation parentale devra être signée le jour de la course, par le ou les personnes exerçant l'autorité parentale.

2.3 Avertissements

Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés.

L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

2.4 Remboursements

Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur en cas d'impossibilité de participer à l'évènement.

2.5 Retrait dossards

Le retrait des dossards se fera à la salle des fêtes de Champoly, 215 route des Verchères

- Dimanche 25 octobre 2026 de 6h30 à 8h00 pour le 37 km.
- Dimanche 25 octobre 2026 de 7h30 à 9h00 pour le 25 km.
- Dimanche 25 octobre 2026 de 8h30 à 10h00 pour le 15 km.
- Dimanche 25 octobre 2026 de 9h30 à 11h00 pour le 8 km.

Merci de respecter ces tranches horaires pour venir retirer votre dossard.



3 HORAIRES DEPARTS

Départ du 37 km à 8h30.

Départ du 25 km à 9h30.

Départ du 16 km à 10h30.

Départ du 8 km à 11h30.

4 PARCOURS

Les parcours emprunteront pour la plupart des chemins forestiers et des routes.

Cependant, les parcours empruntent aussi des **chemins, parcelles forestières et prés privés**, ainsi que des passages ouverts uniquement pour le trail. Merci de les respecter et de ne pas les dégrader lors de votre passage le jour de la course.

Il est par ailleurs formellement **interdit d'effectuer des reconnaissances** sur ces chemins, parcelles forestières et prés avant le 25 octobre 2026.

4.1 Le parcours du 8 km :

Dénivelé POSITIF : environ 360 m.

Plus grosse montée : 250 d+

Plus grosse descente : 200 d-

4.2 Le parcours du 15 km :

Dénivelé POSITIF : environ 600 m.

Plus grosse montée : 250 d+

Plus grosse descente : 200 d-

4.3 Le parcours du 25 km :

Dénivelé POSITIF : environ 950 m.

Plus grosse montée : 250 d+

Plus grosse descente : 200 d-

4.4 Le parcours du 37 km :

Dénivelé POSITIF : environ 950 m.

Plus grosse montée : 250 d+

Plus grosse descente : 200 d-





5 SECURITE, CIRCULATION

Le circuit n'étant pas entièrement fermé à la circulation, les coureurs devront respecter le Code de la route. Des signaleurs seront positionnés à chaque intersections dangereuses pour faciliter la circulation.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

Les personnes qui quittent le parcours ou abandonnent doivent le signaler à un membre de l'organisation ainsi qu'à leurs connaissances.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Les chiens ou autres animaux domestiques, même tenus en laisse, ne sont pas admis sur le parcours. Le cani-cross/cani-trail est par conséquent interdit sur le trail.

6 DEPART

Le départ sera donné à la salle des fêtes de Champoly, au 215 route des Verchères.

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

7 ARRIVEE

L'arrivée est jugée à la salle des fêtes de Champoly, au 215 route des Verchères.

8 BARRIERES HORAIRES

8.1 Le parcours du 8 km :

Pas de barrière horaire

8.2 Le parcours du 15 km :

Pas de barrière horaire

8.3 Le parcours du 25 km :

Pas de barrière horaire

8.4 Le parcours du 37 km :

Barrière horaire au ravitaillement du 28^{ème} Km : 13h30 (allure moyenne environ 5.50 km/h)



9 RAVITAILLEMENTS

Le trail des Cornes d'Urfé est un trail en semi-autonomie. Il faut donc veiller à emporter sur soit son propre ravitaillement solide et liquide. Toutefois, des ravitaillements seront disposés le long du parcours.

Un ravitaillement sera aussi proposé à l'arrivée de la course.

9.1 Le parcours du 8 km :

Un ravitaillement solide et liquide au 5ème km (Château des Cornes d'Urfé)

9.2 Le parcours du 15 km :

Un ravitaillement solide et liquide au 5ème km (Château des Cornes d'Urfé)

Un ravitaillement liquide au 10ème km (Cabane des Bœufs)

9.3 Le parcours du 25 km :

Un ravitaillement solide et liquide au 8ème km (Hameau de Corbillon)

Un ravitaillement solide et liquide au 15ème km (Château des Cornes d'Urfé)

Un ravitaillement liquide au 20ème km (Cabane des Bœufs)

9.4 Le parcours du 37 km :

Un ravitaillement solide et liquide au 16ème km (Hameau de Corbillon)

Un ravitaillement solide et liquide au 28ème km (Château des Cornes d'Urfé)

Un ravitaillement liquide au 33ème km (Cabane des Bœufs)

10 MATERIEL

Le trail des cornes d'Urfé est un trail en semi-autonomie, il faut donc veiller à emporter son propre ravitaillement solide et liquide.

Le trail se déroulant en octobre et en montagne, les conditions météo peuvent être fraîches, humides et changeantes. Il faut donc prévoir son équipement en conséquence (habits chauds, coupe-vent, gants, bonnet...)

Les bâtons sont autorisés sur tous les parcours, **hormis au départ sur 1km.**

10.1 Parcours du 8 km

Le parcours 8km du trail des cornes d'Urfé est considéré comme un trail en semi-autonomie, le matériel suivant est **conseillé** :

- Réserve d'eau et ravitaillement solide.
- Téléphone portable chargé (ou sifflet), couverture de survie

10.2 Parcours du 15 km

Le parcours 15km du trail des cornes d'Urfé est considéré comme un trail en semi-autonomie, le matériel suivant est **vivement conseillé** :



- Réserve d'eau de 500 ml et ravitaillements solides.
- Téléphone portable chargé (ou sifflet), couverture de survie

10.3 Parcours du 25 et 37 km

Les parcours du 25km et 37km du trail des cornes d'Urfé sont considérés comme un trail en semi-autonomie, le matériel suivant est **très fortement conseillé** :

- Réserve d'eau de 1L minimum et ravitaillements solides.
- Téléphone portable chargé (ou sifflet), couverture de survie

11 NATURA 2000 ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le trail des cornes d'Urfé se veut une manifestation éco-responsable. Une partie des parcours traversent des sites Natura 2000 : Merci de respecter la nature et l'environnement.

Des poubelles seront à votre disposition aux différents ravitaillements, pour tous vos déchets (gels, papiers, ...). Merci de ne rien jeter dans la nature.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner la disqualification du coureur.

12 SANITAIRES / DOUCHES

À disposition dans la salle des fêtes de Champoly.

13 ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera installé à la salle des fêtes de Champoly.

14 ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité civile souscrite auprès de MAIF.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, Individuelle Accident, liée à leur licence.

Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

15 CHRONOMETRAGE – CLASSEMENTS

Le chronométrage est effectué par puces électroniques. En cas de perte de puce, le classement ne pourra être effectué. En cas d'abandon la puce devra être ramenée à la salle des fêtes de Champoly, ou donnée à un ravitaillement.

Les classements seront affichés à l'arrivée le jour de la course.

Ils figureront sur le site www.logicourse.fr

16 REMISES DE LOTS

Au retrait des dossards un lot coureur sera offert.





A l'arrivée, les trois premiers, masculins et féminins de chaque parcours (classement scratch) se verront également remettre un lot podium.

Ces lots ne seront remis qu'en présence du coureur, le jour même.

17 MESURES SANITAIRES

L'ensemble des mesures sanitaires applicables au 25 octobre 2026 devront être respectées.

18 PROPRIETE INDIVIDUELLE DE L'IMAGE

La participation au trail des Cornes d'Urfé, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de ladite manifestation.

19 LOI INFORMATIQUE et LIBERTE

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

20 MODIFICATION ET ANNULATION

L'organisation se réserve le droit, en cas d'évènement climatique ou toute autre circonstance majeure, notamment sanitaire, mettant notamment en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

21 ACCEPTATION

L'inscription au trail des Cornes d'Urfé vaut acceptation du présent règlement.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

